



Monsieur Piccaluga, un agent génois à Paris. Négocier d'argent et de marchandises de luxe à la fin du XVIII^e siècle

Anne Perrin Khelissa

► To cite this version:

Anne Perrin Khelissa. Monsieur Piccaluga, un agent génois à Paris. Négocier d'argent et de marchandises de luxe à la fin du XVIII^e siècle. *Recherches en Histoire de l'art*, 2005, 4, pp.91-112. hal-00968117

HAL Id: hal-00968117

<https://univ-tlse2.hal.science/hal-00968117>

Submitted on 17 Nov 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

il scientifique
contemporain,
de Clermont II
de Clermont II
le recherche et
rsité de Zürich
léon-Sorbonne
de Clermont II
de l'université
s X-Nanterre :
l'art médiéval
contemporain
l'art moderne
contemporain

le publication
-Pas-de-Calais
le Clermont II
éral, Aquitaine
contemporain,
ire de la revue
le Clermont II
l'art moderne
is X-Nanterre
édéric Dauzat
torien de l'art
numéro par an
orien de l'art,
ne scientifique
t archéologie.

es chercheurs,
t à l'étranger.
t scientifiques
urs débutants
ires et autres,
l'archéologie.
ternationaux,
à l'Auvergne.
de recherche
ses étudiants
s en son sein.

il scientifique
e publication.
informatisées
NIST-CNRS).

cles : écrire à
0 Beaumont.
rt@9online.fr
mont-Ferrand
mont-Ferrand
) exemplaires

Prix : 19 €
ort compris ;
couverture).
uile sur toile,
d (voir p. 46)

Recherches en Histoire de l'art
n° 4 · 2005

« MONSIEUR PICCALUGA », UN AGENT GÉNOIS À PARIS. NÉGOCE D'ARGENT ET DE MARCHANDISES DE LUXE À LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE

Anne Perrin Khelissa

Entre novembre 1781 et mars 1793, un certain « *Monsieur Piccaluga* » achète à la Manufacture de Sèvres pour 43 769 livres et 16 sols de porcelaines, pièces de service de table et de cabaret, biscuits et vases divers. Dans les registres de vente de la Manufacture, « *Monsieur Piccaluga* » est qualifié de « *négociant* ». Il bénéficie à ce titre d'une remise minimum de 10 % sur ses achats, réduction que la Manufacture concède ordinairement aux marchands¹. Négociant en porcelaines, tel peut être le premier trait esquissé du portrait de ce Génois résidant à Paris et tel a été le point de départ de notre recherche. Mais si les documents consultés aux archives de la Manufacture nationale de Sèvres donnent des informations sur la typologie, le coût et la date de livraison des objets achetés, ils demeurent muets sur l'identité des clients de Piccaluga et sur les modalités de revente utilisées par le marchand. Possède-t-il une boutique à Paris ? Exerce-t-il plusieurs activités de commerce ? Quels sont les goûts et les moyens financiers de sa clientèle ? L'étude conjointe de documents trouvés principalement au Minutier central des notaires parisiens et à l'*Archivio Spinola* de Gênes nous a permis de mettre au jour nombre de ses entreprises commerciales et de découvrir plusieurs facettes de la figure de « *François Marie Ignace Piccaluga, Citoyen Génois demeurant à Paris* »². Elle révèle également les pratiques des aristocrates génois, principaux clients de Piccaluga³, au sein du marché du luxe parisien, tout en posant la question de leurs motivations dans l'acquisition puis l'aménagement des objets de luxe français à l'intérieur de leurs résidences. Enfin, on s'interrogera sur la place et le rôle que Piccaluga tint dans le contexte commercial parisien des dernières années de la Monarchie et du début de la Révolution française.

L'inventaire après décès de Piccaluga, une source d'information sur le négociant et ses activités

Parmi les principaux documents découverts sur Piccaluga⁴, son inventaire après décès est un des plus riches d'enseignement sur son identité et ses activités. François-Marie-Ignace Piccaluga meurt le 30 frimaire an XIV (21 décembre 1805), à la suite d'une maladie, dans son appartement situé rue de la Loi, c'est-à-dire rue de Richelieu, quartier de la Butte-des-Moulins⁵. Son inventaire après décès est dressé à la demande de son fils adoptif Augustin-Louis-Alexandre Piccaluga, son unique héritier⁶. Les vacations

se déroulent entre le 9 nivôse an XIV (30 décembre 1805) et le 24 germinal an XIV (14 avril 1806), au cours desquelles « *M[aitre] Jean-Baptiste Deloche et son collègue notaires impériaux à Paris soussignés vont procéder à l'inventaire et description de tous les meubles meublants, effets mobiliers, bijoux, argenterie, deniers et billets comptants, titres papiers et renseignements dépendants de la succession du dit Sieur François Marie Ignace Piccaluga* »⁷.

L'appartement de Piccaluga, situé au deuxième étage, a entièrement vue sur une cour. Avant d'étudier la liste des biens mobiliers décrits dans l'inventaire, il convient d'analyser tout d'abord celle des papiers et de l'argent retrouvés dans les lieux : 24 269 francs et 30 centimes étaient conservés dans le secrétaire de la chambre à coucher de Piccaluga et 63 959 francs dans un coffre-fort, soit une somme globale de 88 228 francs, le tout en deniers comptants. Ce montant élevé renvoie non à une épargne personnelle mais aux entreprises financières tenues par Piccaluga. En effet, il était chargé de faire fructifier l'argent de ses clients, pour la plupart originaires de Gênes. Quarante-trois cotes de papiers, composées de plusieurs pièces, concernent des comptes de Génois « *pour lesquels le défunt faisait des recettes* », principalement sous la forme de rentes viagères et de rentes perpétuelles placées sur l'État. La vacation du 25 nivôse an XIV (15 janvier 1806) est consacrée à dresser deux listes énumératives des titres de rentes appartenant à plus de cent personnes dont « *François Marie Brignole, André de Ferrari, Paul Jérôme Pallavicino, Jérôme Durazzo, Dominique François Spinola* », etc., autant de membres de l'aristocratie ligure. Les nombreuses procurations trouvées au Minutier central des notaires parisiens confirment ces activités⁸. Celle datant du 17 thermidor an X (5 août 1802) stipule que « *le Révérend Prêtre Charles Joseph Piccaluga, Chapelain de la Chapellenie de l'Autel Saint Ignace à Gênes, fondée par François Marie Ignace Piccaluga, son frère, auquel appartient le droit de nommer le chapelain [...] lequel a fait et constitué son Procureur général et spécial le dit citoyen François Marie Ignace Piccaluga son frère [...]* » afin de recevoir du Trésor public à Paris le remboursement de 523 livres de rentes dues par la République française⁹. Ce document nous renseigne sur l'identité de son frère et sur la fondation, par Piccaluga lui-même, d'une chapelle Saint-Ignace à Gênes. Il indique aussi que le négociant percevait les arrérages de rentes pour une clientèle non exclusivement noble, ici un prêtre.

Sous la Révolution française, les affaires de Piccaluga sont suspectées d'être préjudiciables au nouveau gouvernement. Le Comité de Sûreté générale perquisitionne son appartement le 30 brumaire an II (20 novembre 1793), ses papiers sont mis sous scellés et examinés, Piccaluga est lui-même envoyé à la maison d'arrêt de la Force. Le 14 nivôse an II (3 janvier 1794), il est remis en liberté après avoir été disculpé car les contrats et les lettres de change dont il est dépositaire ne concernent que des affaires strictement commerciales avec des Génois. D'autres parmi ses compatriotes connaissent le même sort, dont Octave Giambonne, les membres de la Maison Merlo, ceux de la société Dania & C^{ie}, le banquier Jean-Baptiste Rapalli ; plusieurs d'entre eux résident, comme Piccaluga, rue de Richelieu¹⁰. Les « manieurs d'argent » génois sont nombreux en France dans la seconde moitié du XVIII^e siècle et sous la Révolution, majoritaires parmi les Italiens bien que minoritaires au regard des banquiers et des autres agents de change immigrés¹¹. Piccaluga n'est pas le plus puissant des trafiquants génois, il travaille à compte individuel. Parmi les *Almanachs de commerce* que nous avons consultés entre 1797 et 1805, il n'est mentionné qu'une fois en l'an IX dans la rubrique « *Négociants* » :

« Picalouga, R. de la Loi, 903 – Butte des Moulins »¹² alors que Busoni, Goupy & C^{ie}, citoyens et banquiers génois, apparaissent systématiquement. Leur maison, située n° 63 rue Thévenot dans le quartier Bonne-Nouvelle, reste en activité jusqu'en 1819. Son fondateur, Jean-Marie Busoni, est signalé depuis 1776 ; il n'est associé à son gendre Guillaume-Louis-Isidore Goupy qu'à partir de l'an XIII (1804-1805).

L'étude du patrimoine mobilier retrouvé dans l'appartement de Piccaluga à sa mort peut-elle livrer des informations sur d'autres de ses activités ? Certains objets en sa possession en 1805 attestent-ils un commerce de marchandises de luxe¹³ ? L'emplacement de son appartement rue de Richelieu n'est certainement pas fortuit puisqu'il se situe à deux pas du Palais-Royal, centre névralgique du commerce de luxe et du divertissement parisien depuis les années 1780¹⁴. L'analyse de son inventaire après décès révèle toutefois que Piccaluga n'a pas de boutique avec « pignon sur rue » ni de fonds de commerce. Son domicile se compose d'une antichambre, d'un salon, d'une chambre à coucher et d'un cabinet. Le salon comporte divers fauteuils et chaises, seize au total, une cheminée surmontée de trumeaux de glace ornés de bois sculpté, plusieurs meubles dont « une table à l'anglaise en bois d'acajou » et quelques objets tels des petites figures, des vases en plâtre, ainsi qu'une pendule. Ces éléments laissent supposer que Piccaluga recevait peut-être chez lui sa clientèle.

Parmi les objets inventoriés, il faut distinguer les pièces de la propriété privée de Piccaluga et celles qu'il pouvait avoir l'intention de vendre, ou bien de troquer, ou encore de garder en dépôt comme garantie. La prise la plus haute, « une paire de bracelets contenant chacun vingt-deux brillants, montés en or et dans un étui de galuchat vert » estimée à 2 400 francs, est certainement une commission pour un Génois et non un bijou personnel. Lors de la perquisition du 30 brumaire an II (20 novembre 1793), les trois commissaires chargés des saisies déclarent avoir trouvé, en plus des lettres, des assignats et des pièces d'argent, un paquet de cinq articles en diamant appartenant au marquis Jacques Balbi, un bijou de la propriété du marquis Durazzo, une paire de bracelets garnie de diamants (peut-être celle mentionnée dans l'inventaire après décès), une chaîne et un collier en or, trois montres, le tout relatif à des affaires conduites pour des nobles génois¹⁵. En outre, trois pièces de velours de Gênes de différentes couleurs, le tout d'une longueur d'environ 105 mètres, estimées 500 francs, sont placées dans le haut d'une armoire près de la cheminée du salon. Plus loin dans l'inventaire, on apprend que les papiers regroupés sous la cote 37 concernent « la réclamation faite à M. de Filippi de pièces de velours cy devant inventoriées ». Ces métrages de tissus sont donc destinés au commerce et il est fort probable que Piccaluga importait du velours de Gênes, internationalement prisé, en vue de le revendre à des clients parisiens. À l'inverse, dans le salon, sont décrites « deux petites figures de biscuit sous leurs globes de verre », évaluées, avec la pendule de cheminée et la table dite « à l'anglaise », 120 francs. Dans ce cas, les pièces sont plus vraisemblablement destinées à un usage privé, pour le décor de l'appartement de Piccaluga du fait qu'elles sont présentées sous une cloche transparente. Les « deux groupes de biscuit » trouvés dans un placard près d'une cheminée et prisés à très bas prix, 18 francs avec « une estampe sous verre représentant une Vierge » et « deux petits flambeaux de cuivre doré », ainsi que les « quinze pièces de fayence de porcelaine partie cassée » découverts dans deux tiroirs évoquent peut-être davantage un négoce de céramique. Mais seuls les registres de vente des archives de la Manufacture nationale de Sèvres sont explicites sur cette activité.

Les achats de Piccaluga à la Manufacture de Sèvres

La première livraison de la Manufacture de Sèvres à Piccaluga date du 9 novembre 1781¹⁶. Elle concerne quatre groupes en biscuit : *L'Éducation de l'Amour*, *La Marchande d'Amours*, *La Conversation* et *La Toilette*¹⁷. La dernière livraison a lieu le 16 mars 1793, il s'agit d'un service de table à décor de guirlandes de bleuets et de rubans. Au total, Piccaluga achète cent seize sculptures, cent trente-sept vases dont trois sont montés en bronze et trois services de table comprenant plus de deux cent vingt pièces chacun. Le 21 octobre 1786, il retourne à la Manufacture le *Pygmalion* d'après Étienne-Maurice Falconet¹⁸, groupe qui connut un vif succès auprès des marchands-merciers puisque Poirier, Daguerre, Bertin, Dulac, Bazin, Lefébure en acquirent plusieurs exemplaires entre 1764 et 1788. Le choix des sculptures achetées par Piccaluga porte principalement sur des groupes de figures avec, dans le cas des surtouts de table, plusieurs statuettes individuelles annexes, divinités, caryatides ou muses. Un goût certain s'exprime pour les scènes de genre galantes ou sentimentales, parfois moralisatrices. C'est le cas du groupe appelé *La Rosière de Salency* et de son pendant, *La Fête des bonnes gens*, créés en 1776 par Louis-Simon Boizot et Josse-François-Joseph Le Riche, inspirés d'une pièce de théâtre de Charles-Simon Favart¹⁹. *L'Éducation de l'Amour*, dit aussi *L'Amour précepteur*, par Étienne-Maurice Falconet, met en scène quant à lui un Amour aux grandes ailes se penchant de manière gracieuse vers quatre fillettes, ses élèves, affairées autour de lui²⁰. Quatre autres groupes de Boizot achetés par Piccaluga présentent un sujet et une composition légers : *La Marchande d'Amours*, *La Toilette*, *L'Offrande à l'Amour* et *La Toilette de Vénus*²¹. Les sculptures à sujet historique, à priori plus solennelles, gardent toutefois un traitement délicat, proche de celui employé pour les scènes de genre, caractéristique des productions de cette période. Nous pensons à *Télémaque chez Calypso* et à son pendant, *Achille chez Déïdamie*²².

Concernant les vases, il s'agit essentiellement de « vases à oreilles » et de « vases têtes de bouc ». Le modèle des premiers fut exécuté initialement à Vincennes en 1754 ; le second, parfois nommé « vase Du Barry », en référence à la favorite de Louis XV, est maintes fois signalé depuis 1762 sans qu'il soit possible d'en déterminer précisément le dessin²³. Leur bas prix indique qu'ils sont réalisés en biscuit, sans ajout de décor, en vue de compléter les pièces du surtout de table. Ils sont ainsi strictement destinés à l'ornement de la table, à l'inverse des six vases Médicis qui servent pour un décor à part entière. Ces derniers, livrés en 1790, sont signalés « beau bleu plein », c'est-à-dire qu'ils sont peints en bleu, certainement ornés d'un simple filet d'or²⁴.

Quant aux services de table, Piccaluga en acquiert trois : le 8 août 1788, « Service souvenirs et lyres en or » ; le 16 août 1790, « Service zone bleue, frise d'or et pois bleus » ; le 16 mars 1793, « Service guirlande de barbeaux et ruban ». Ils se composent de soixante-douze assiettes plates et d'un nombre variable de pièces complémentaires, elles-mêmes de typologie hétéroclite²⁵. Bien que la majorité des pièces renvoie davantage à un service de dessert, quelques pièces sont destinées à un usage d'entrée, ce qui constitue, dans l'ensemble, un assemblage étonnant. Les assiettes plates et les assiettes à potage étaient-elles utilisées pour un type de mets particuliers ? Le 8 janvier 1791, quatorze assiettes, trente-six gobelets et une soucoupe sont fournis en complément de la première livraison du service à pois bleus. Le 11 janvier 1792, les deux cafetières et les quatre saucières et plateaux viennent en remplacement et supplément du service « souvenirs ». De plus, on note la présence des corbeilles ajourées dans deux des services, signe de leur richesse.

Les décors des trois services sont caractéristiques de la production de Sèvres à la fin du XVIII^e siècle. Les guirlandes de barbeaux, c'est-à-dire de bleuets, furent appréciées à partir des années 1770 ; elles apparaissent sur le service du Gobelet du roi, dont la première livraison date de 1783. Ces fleurs sont également peintes sur le service, en pâte tendre, « à perles et barbeaux », commandé par Marie-Antoinette en 1781 et livré le 2 janvier 1782. Le traitement naturaliste des motifs floraux, cher à Jean-Jacques Bachelier, directeur artistique des ateliers de peintures entre 1751 et 1793, se retrouve avec le décor de « souvenirs », soit de *myosotis palustris*²⁶. Le motif des pois peut être considéré comme une variante des perles, prisées notamment par Marie-Antoinette comme l'atteste le décor de deux des services commandés à Sèvres. Enfin, le goût pour les bandes bleues sur l'extrémité du marli et au centre de l'assiette, qualifiées parfois de zones et ornées de brindilles de fleurs, ici de lyres, est fréquent à partir des années 1790²⁷.

† Il est exceptionnel que nous puissions avoir, grâce à l'aquarelle exécutée sur le livre-tarif de la Manufacture (fig. h. t. VIII), le dessin exact du décor de deux des services commandés par Piccaluga. Le livre-tarif était vraisemblablement employé comme album d'échantillons pour les clients qui voulaient effectuer une commande, avec la possibilité d'en reproduire des feuilles pour la clientèle éloignée et d'en effectuer des variantes, selon le choix des acquéreurs successifs. Les peintures numérotées 110 et 111 représentent deux moitiés d'assiette ; l'inscription à gauche précise « *Service Piccaluga livré le 16 août 1790 à 18 L[ivres]* » et deux notes manuscrites indiquent à droite « *Service livré à M[onsieur] Piccaluga le 28 juillet 1788 à 18 L[ivres] l'assiette* », « *Service de la Princesse Lamballe* ». Elles signalent, outre la date de livraison avec, pour la seconde, un écart d'une dizaine de jours par rapport à celle relevée dans le registre de vente, le nom de la ou des personnes à laquelle le décor était réservé. Dans le cas du n° 111, Marie-Thérèse-Louise de Savoie-Carignan, princesse de Lamballe, amie intime de Marie-Antoinette, fut certainement le commanditaire initial et Piccaluga son acquéreur postérieur²⁸.

La question des clients de Piccaluga : identification et hypothèse d'attribution pour les trois biscuits de la *Galleria nazionale di Palazzo Spinola*

Au sujet des achats de Piccaluga – c'est-à-dire ceux d'un intermédiaire – et en l'absence de document d'archives complémentaire, il paraît difficile de déterminer à qui étaient destinées les acquisitions ou, lorsqu'il ne s'agissait pas de commandes, à quels clients revenaient les pièces. On remarque que le choix général des porcelaines livrées à Piccaluga répond au goût de plusieurs acheteurs de la fin du XVIII^e siècle, français et étrangers, parmi lesquels quelques clients italiens tels le comte Alvise Maria Querini, présent à Paris à partir du 4 thermidor an III (22 juillet 1795) en tant que « *Ministre plénipotentiaire de la République de Venise près celle française* », et Cristoforo Spinola, « *Ministre plénipotentiaire de la République de Gênes près celle française* », dans la capitale de manière permanente depuis 1772²⁹.

Seul le rapprochement effectué avec d'autres types de documents, papiers privés des familles génoises et correspondances officielles, nous a permis dans certains cas d'identifier le destinataire effectif des pièces de porcelaine. Les lettres que Maria Benedetta (Lilla) Grimaldi, femme de Giovanni Battista Grimaldi, échange avec Piccaluga entre 1785 et 1787 sont dédiées à la commande d'un « *dessert* » accompagné de statuettes en biscuit. L'« *État des groupes et figures en porcelaine* » du 10 octobre 1785 énumère en

détail les sculptures, dont la plupart sont celles consignées dans le registre de vente de la Manufacture de Sèvres le 17 août 1785. Lilla Grimaldi trouvant la statue du *Pygmalion* scandaleuse, elle ordonne qu'elle soit remplacée par une autre statuette, chose faite, nous l'avons vu, le 21 octobre 1786. Par déduction, le service « *souvenirs fleurs et lyres en or* » a certainement été livré à cette aristocrate le 8 octobre 1788³⁰.

De plus, le service « *guirlande de barbeaux et ruban* » est vraisemblablement destiné au doge de Gênes Michelangelo Cambiaso, comme le montre la correspondance entre le directeur de la Manufacture de Sèvres, Antoine Régnier, et le ministre de l'Intérieur. Le 26 février 1793, Antoine Régnier écrit : « *j'ay plusieurs services en commande que je mène ensemble [...] j'en ai un pour le doge de Gênes qui sera livré sous 15 jours ou 3 semaines* » et le 16 mars 1793 : « *j'ay livré aujourd'hui un petit service pour le doge de Gênes qui a été payé tout de suite* »³¹.

Nous supposons enfin que trois des biscuits achetés par Piccaluga sont ceux aujourd'hui conservés au *Palazzo Spinola a Pellicceria*. Le 16 août 1790, Piccaluga acquiert pour 360 livres (hors remise) le groupe *Apollon et Daphné*, biscuit réalisé d'après un modèle de Louis-Simon Boizot datant de 1786 et inspiré de la sculpture originale du Bernin pour le cardinal Scipion Borghese³², ainsi que l'*Enlèvement de Proserpine* et son pendant pour 480 livres. Dans la quatrième salle du deuxième étage contiguë à la Galerie des glaces, la *Galleria nazionale di Palazzo Spinola a Pellicceria* expose *Apollon et Daphné* (fig. h. t. IX), entre l'*Enlèvement de Proserpine* et l'*Enlèvement d'Orythie* (fig. 1 et 2)³³. Le groupe central porte la marque « L. R. », visa de Josse-François-Joseph Le Riche, chef des sculpteurs à la Manufacture de Sèvres entre 1757 et 1769, puis entre 1775 et 1791, soit à la période où Piccaluga est client. La sculpture est posée sur un socle en marbre rouge, orné de bronzes dorés qui cernent quatre médaillons de porcelaine de Sèvres réalisés à la manière des camées anglais sur fond bleu pâle de Josiah Wedgwood³⁴. Un médaillon figure *Les Trois Grâces* (fig. h. t. X), à l'instar de celui, de plus grande dimension, fixé en 1794 par Jean-Henri Riesener sur les côtés du bureau de Louis XV en remplacement des attributs royaux³⁵ ; un autre illustre *L'Amour comédien*. L'iconographie des deux derniers est plus incertaine, elle pourrait représenter *La Réconciliation* et *La Brouille*. Cette production de Sèvres à la manière de Wedgwood était prise à la fin des années 1780 et jusque sous le Directoire ; les plaques étaient montées par les marchands-merciers, qui avaient le monopole de leur distribution, ou par les artisans eux-mêmes. La frise d'ornements en bronze ciselé représente des lions ailés de part et d'autre d'une couronne de feuilles, reliée à un nœud, dans lequel s'inscrit un visage. Derrière les animaux mythologiques se trouvent deux entrelacs de fleurs et de fruits. Le tout est encadré en haut et en bas de frises à cannelures et guirlandes (fig. 3). Le modèle de la frise à lambrequin, ainsi que celui, à palmettes, présent sur les socles voisins, évoque fortement les éléments décoratifs en bronze appliqués sur les meubles de l'ébéniste Bernard Molitor de façon constante entre 1787 et 1818³⁶. D'autres ébénistes utilisaient les mêmes modèles que Molitor, dont Carlin, Levasseur, Saunier, etc.

L'étude des plaques de porcelaine et des bronzes permet ainsi de dater les socles des trois groupes du *Palazzo Spinola a Pellicceria* autour des années 1790. Outre ces éléments de datation, un autre argument majeur confirme l'hypothèse selon laquelle les biscuits du *Palazzo Spinola a Pellicceria* sont ceux acquis par Piccaluga et non les nombreux exemplaires édités par la Manufacture au XVIII^e siècle : la livraison successive

Fig. 1 - Louis-Simon Boizot, auteur du modèle, *L'Enlèvement de Proserpine*, vers 1790 (date d'édition), biscuit de porcelaine de Sèvres, 44 cm de haut.



Fig. 2 - Louis-Simon Boizot, auteur du modèle, *L'Enlèvement d'Orythie*, vers 1790 (date d'édition), biscuit de porcelaine de Sèvres, 47 cm de haut.





Fig. 3 - Frise à lambrequin, vers 1790, bronze doré.

à celle du 16 août 1790, où se trouvaient les trois groupes mentionnés, concerne en effet précisément « 4 Bas-reliefs Camés » pour 64 livres et 16 sols, unique paiement de ce type d'objets par le négociant³⁷. On peut dès lors suggérer que Piccaluga fournit à son client les groupes et leurs socles de façon concomitante. Cette hypothèse impliquerait que Piccaluga ait tenu un rôle de mercier, effectuant lui-même le montage des pièces, en demandant le concours d'un bronzier. Dans ces années-là, il pourrait s'agir de Pierre-Philippe Thomire, qui travaille en tant que fondeur ciseleur à la Manufacture de Sèvres, bien que ce type d'ornements soit trop fréquent pour ne retenir qu'un seul nom. Piccaluga a pu aussi charger un mercier d'effectuer le travail. En l'absence d'identification précise des trois biscuits dans les inventaires du palais avant le milieu du XIX^e siècle, nous ne pouvons pas savoir quand et grâce à qui les pièces ont intégré la résidence à *Pellicceria*. Plusieurs documents attestent néanmoins que Paolo Francesco Spinola di San Luca, propriétaire du palais situé *Piazza Pellicceria* entre 1769 et 1824, est client de Piccaluga et en contact direct et fréquent avec lui.

Le cas d'un client de Piccaluga : Paolo Francesco Spinola, propriétaire du Palazzo Spinola a Pellicceria.

À cette époque, négoce d'argent et commerce de marchandises de luxe sont toujours étroitement liés. Un acte établi le 16 vendémiaire an X (8 octobre 1801) par Silvestre-Thomas Donati, « *Notaire public de Florence demeurant à Pise* », énonce que « *le Citoyen Paul François Antoine Marie Spinola du feu François Marie de Gênes demeurant à Pise* » désigne pour être « *son procureur général et spécial le Citoyen François Marie Ignace Piccaluga Génois demeurant à Paris et actuellement en la Ville de Gênes* ». Il le charge, entre autres, « *1° de demander compte, même par voy judiciaire s'il faut, aux C[itoyens] Busoni et Com[agn]ie de toutes les sommes dont ils peuvent être reliquaires et comptables envers lui ; 2° de pour lui et en son nom recevoir le remboursement des rentes tant perpétuelles que viagères à lui appartenantes dues par la République française inscrites ou à inscrire sur les Grands Livres* »³⁸. L'aristocrate décharge ainsi de leurs fonctions les banquiers Busoni, Goupy & C^{ie} au profit de Piccaluga. Il demande à notre négociant de régler les affaires déjà entreprises en France, en touchant les arrérages de ses actions, et de poursuivre les inscriptions sur les registres des rentes de l'État.

Fig. 4 - *Galerie des glaces*, Gênes, Galleria nazionale di Palazzo Spinola a Pellicceria.



Un livre de copies de lettres appartenant à Paolo Francesco Spinola, conservé dans les archives du *Palazzo Spinola a Pellicceria*, permet de reconstituer la correspondance entretenue par l'aristocrate avec son agent à Paris³⁹. La première lettre adressée à Piccaluga date du 3 mars 1788 : « Monsieur, [...] Je désire être informé s'il y a là-bas des ventes après décès dans lesquelles on puisse se pourvoir de beaux groupes de Porcelaine de Sève mais pas en biscuit (~~pas blanche~~) avec des girandoles à 3 lumières pour servir pour les 8 petites tables de 3 empan environ de longueur et 1 empan de large pour la petite galerie ; vous aurez l'obligeance dans ce cas de m'indiquer les prix qu'ils coûteraient, et en même temps vous m'indiquerez aussi ce qu'ils coûteraient si je devais au contraire me les procurer chez l'artisan »⁴⁰. Cette requête est intéressante à plus d'un titre et tout d'abord pour l'histoire de l'évolution du décor du *Palazzo Spinola a Pellicceria*. La Galerie des glaces est un des éléments architecturaux et décoratifs aménagés à la demande de Maddalena Doria Spinola dans les années 1734-1736 ; les chaises et les consoles placées sous les trumeaux de glace furent intégrées au décor postérieurement, à la fin du XVIII^e siècle (fig. 4)⁴¹. La mention, en 1788, des « huit petites tables » signifie que la confection ou l'acquisition de ces meubles remonte au plus tard à cette date. En outre, la demande de Paolo Francesco Spinola révèle que le négociant achetait pour ses clients en ventes publiques, nommées « caleghe » selon la terminologie de l'époque, ici dans un souci d'économie puisqu'il s'agit de comparer les prix avec ceux pratiqués par les artisans eux-mêmes. Enfin, l'indication « pas en biscuit (~~pas blanche~~) » concernant les pièces sollicitées surprend car la Manufacture de Sèvres, fréquemment désignée « Sève », n'a jamais produit dans ses ateliers de sculpture que de la porcelaine blanche non émaillée, c'est-à-dire du biscuit, à l'exception néanmoins des *Girandoles Nouvelles* dont quelques exemplaires furent édités en pâte bleue⁴². La demande de Paolo Francesco Spinola vise éventuellement l'obtention de pièces similaires à celles de Domenico Serra,

un autre des clients réguliers de Piccaluga. En 1785, cet aristocrate sollicitait son agent pour la recherche de « *gruppi di figure* », en porcelaine de Sèvres ou de Meissen, de préférence dotés de « *lumi montati in bronzo* » pour orner des cheminées et des tablettes en marbre⁴³. Il faut reconnaître ici les *Girandoles Boizot*, désignées le plus souvent comme *Zéphyr et Flore* et *Amour et Amitié*, pouvant supporter une corbeille ou être montées en candélabre en bronze. Ces pièces sont un des succès de l'atelier de sculpture et le nombre de leurs ventes fut considérable entre 1773 et 1800, le premier acquéreur étant la comtesse Du Barry le 17 juin 1773⁴⁴. Piccaluga s'en fait livrer deux exemplaires le 16 août 1790.

Mais une missive de Paolo Francesco Spinola du 14 avril 1788 indique que l'agent n'a pu satisfaire la demande du noble. L'aristocrate évoque un courrier antérieur de Piccaluga : « *vous avez bien voulu m'informer qu'on ne peut espérer en trouver dans les ventes après décès comme cela se passait dans les années antérieures, m'adjoignant votre idée de suppléer mon besoin par des vases en marbre avec des fleurs en bronzes dorés, laissant à mon choix la couleur du vase, lesquels vases coûteront environ 20 Louis le vase, c'est-à-dire chaque 2 vases. Je trouve que l'idée puisse être à ma convenance mais pour m'y résoudre avec plus d'assurance, je vous prie de bien vouloir me faire un petit dessin, aussi pour observer quel effet devront faire les lumières, tandis que [illisible] je pourrais ainsi signaler mes résolutions précises sur toutes les particularités du travail qu'il me sera nécessaire de commander et que vous voudrez bien faire exécuter* »⁴⁵. Les ventes « *des années antérieures* » auxquelles fait référence Paolo Francesco Spinola sont peut-être celles tenues après la mort du duc de Choiseul et du bailli de Breteuil en 1785, suivies par Piccaluga à la demande de Domenica Serra. Il peut également être question de la vente après décès, en 1787, du marquis de Vergennes au cours de laquelle Piccaluga achète pour le compte d'Ambrogio Spinola⁴⁶.

Puis apparaît la proposition de Piccaluga de commander des vases en marbre, montés en candélabres. Paolo Francesco Spinola se réserve le choix de la couleur du matériau et demande qu'on lui fournisse un dessin afin d'observer l'effet que feront les chandeliers. Le goût pour les vases en marbre ou en porphyre, montés en bronze doré, était notable dans ces années, comme l'illustre principalement la collection du duc d'Aumont, mise en vente après sa mort, le 12 décembre 1782⁴⁷. La suggestion de Piccaluga renvoie aux candélabres aujourd'hui placés sur les consoles de la Galerie des glaces (fig. h. t. XI). Le dessin de ces modèles est très proche de deux candélabres à vases d'albâtre conservés au Palais de l'Élysée, qui étaient au ministère de la Marine depuis brumaire an V (entre le 22 octobre et le 20 novembre 1796)⁴⁸. On retrouve les feuilles d'ornement au pied des vases, les décors sur le col, l'élément des anses et du socle. Ils sont également surmontés de branches et de tiges de fleurs en bronze ciselé et doré portant trois bobèches.

Le 14 septembre 1789, Paolo Francesco Spinola conteste la facture qu'il juge excessive, surtout les frais de l'emballage ; le montant total s'élève à 3 257,11 livres. Le coût englobe également six chandeliers d'argent qui avaient été commandés, avant juin 1789, à un orfèvre de la place Dauphine⁴⁹. Ces chandeliers ont été envoyés par caisse via Marseille, ils arrivent endommagés comme le souligne Paolo Francesco Spinola, mécontent, dans un courrier du 31 août 1789. Les deux autres caisses comprenant les vases en marbre gris et une horloge rejoignent Gênes plus tardivement, leur accusé de réception datant du 28 septembre 1789. Une des branches d'un candélabre et la sphère surmontant la pendule ont été légèrement abîmées durant le voyage. Les vases en marbre

sont mentionnés dans le testament de Paolo Francesco Spinola rédigé à Pise le 21 août 1821. L'aristocrate lègue à son cousin Giacomo Spinola di Luccoli son palais place Pellicceria et l'ensemble des meubles s'y trouvant, dont les « huit vases en marbre gris avec des ornements et des candélabres de métal doré »⁵⁰.

Un marchand, ou mieux un courtier

La figure de l'agent, missionné par ses clients génois pour faire des affaires à Paris, n'est pas nouvelle, on se rappelle Niccolo Verzura, intermédiaire à Paris dans les années 1730 de plusieurs nobles, dont Gio Francesco II Brignole-Sale. Depuis la seconde moitié du XVII^e siècle, les aristocrates avaient l'habitude de charger une ou plusieurs personnes de faire fructifier des capitaux investis en France, principalement sous la forme de rentes, constituées pour la plupart sur l'Hôtel de Ville de Paris et sur l'État. Sur place, il incombait aussi à ces commissionnaires d'informer leurs clients des dernières modes en matière d'objets et de matériaux de luxe, argenterie, horlogerie, tissus, etc. Ils pouvaient acquérir auprès des marchands merciers ou commander directement aux artisans la confection des produits. Le goût des aristocrates génois pour la marchandise de luxe française, parisienne essentiellement, comme les modalités des acquisitions en France, est bien connu⁵¹. Il porte sur des articles coûteux, dont la provenance constitue une « valeur sûre », les achats de Piccaluga à la Manufacture de Sèvres, établissement prestigieux de renommée internationale, en sont un exemple patent. La typologie des choix des Génois sur le marché de luxe parisien démontre qu'il s'agit de dépenses somptuaires destinées à un usage occasionnel et ostentatoire. De plus, lorsque Paolo Francesco Spinola réaménage la Galerie des glaces à la fin du XVIII^e siècle, on peut dire qu'il « limite » ses acquisitions aux seuls candélabres laissant, selon toute vraisemblance, la réalisation des consoles et des chaises à un artisan italien, inspiré néanmoins des modèles de Georges Jacob. Quelles sont les raisons à invoquer face à ces procédés ? Une tradition artistique et un savoir-faire artisanal très présents à Gênes à cette époque ? Un souci d'économie de la part des acheteurs ? Nous observons que les aristocrates soldent leurs dépenses de prestige sans prodigalité, ils s'assurent toujours, de manière générale, du bien fondé et du bon déroulement de leurs investissements. Les transactions menées par les Génois répondent toutes à une logique précise : faire des affaires. Le 3 août 1789, quelques jours après la prise de la Bastille, Paolo Francesco Spinola écrit à Piccaluga : « J'espère que Monsieur Necker retourne à la direction des affaires [Jacques Necker avait été renvoyé de la direction générale des finances le 11 juillet 1789] et qu'en des temps plus tranquilles puisse opérer le bien de la Monarchie »⁵². La préoccupation de l'aristocrate génois concerne bien sûr les placements financiers qu'il a engagés en France, « le bien de la Monarchie » signifiant avant tout pour lui la sécurité de ses affaires.

Ainsi, la figure de Piccaluga illustre les particularités du comportement nobiliaire génois, à la fois dans les modes d'enrichissement du patrimoine familial et dans la mise en valeur des biens mobiliers acquis au sein du décor des palais. Dans le dernier tiers du XVIII^e siècle, Piccaluga est une personnalité de référence pour les Génois puisque les membres les plus prestigieux de l'aristocratie de la République font appel à ses services en le nommant, pour certains, leur procureur général : Paolo Francesco Spinola, Domenico Serra, Piero Francesco Grimaldi, Paolo Gerolamo Pallavicini, son fils Giovanni Francesco Pallavicini qui passe commande à Piccaluga dans les années 1784-1785 de livres scientifiques, Maria Benedetta (Lilla) Grimaldi, etc.⁵³

Au regard de l'histoire du commerce parisien dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, le fait que commerces d'argent et de marchandises de luxe aillent de pair ne surprend guère, le caractère multiple et polymorphe des activités comme des compétences des négociants ayant déjà fait l'objet d'études⁵⁴. Ces pratiques font directement écho à la définition du négociant donnée par l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert : « *banquier ou marchand qui fait négoce* », précisant, à l'occurrence « *Négociier* », que « *les banquiers négocient en argent, en billets, en lettres de change* » et que « *les marchands négocient en différentes marchandises* »⁵⁵. Ces usages dessinent le portrait à facettes changeantes d'un personnage qu'on nommerait aujourd'hui courtier. Si Piccaluga ne fait pas partie des négociants étrangers les plus connus (sa clientèle étant visiblement restreinte à ses compatriotes), s'il n'est pas, en somme, une figure exceptionnelle, n'en minimisons cependant pas le rôle au cœur du marché parisien. Il dispose de capitaux importants dont une bonne partie en monnaie courante, liquidités remarquables à l'heure où sont émis les assignats. À la différence, par exemple, de la clientèle principale de la Manufacture de Sèvres, à savoir le roi et la cour, Piccaluga est un bon payeur, la rapidité et la régularité avec lesquelles il solde ses achats en témoignent. Au moment où la Manufacture connaît de graves difficultés financières, les commandes de Piccaluga constituent des « ressources » non négligeables d'autant qu'il dépose des avances avant le paiement final à la livraison⁵⁶. Dans une certaine mesure, on peut dire que les négociants tels Piccaluga contribuent au fonctionnement du marché parisien, quand ils n'en profitent pas. En effet, sous la Révolution française, les Génois ralentissent leurs négoce sans les suspendre totalement, arrivant parfois à tirer profit de la situation de crise générale. Le 13 juillet 1791, Paolo Francesco Spinola demande à son agent s'il est possible « *de faire de bonnes acquisitions de bijoux et spécialement des diamants de médiocre et de petit poids. Les événements actuels des Seigneurs français se rencontrent de façon similaire dans diverses villes de Notre Italie et s'il y en avait encore lieu là-bas, j'en profiterais volontiers* »⁵⁷. Faut-il se contenter de voir ici la simple évocation de ventes après décès ou peut-on déjà percevoir les conséquences que les événements révolutionnaires auront sur le patrimoine de l'aristocratie ? L'émigration à l'étranger de plusieurs nobles est pour Paolo Francesco Spinola l'occasion d'acheter à bon marché des bijoux et des pierres à des seigneurs qui ont besoin d'argent le plus rapidement possible. Plus tard, lorsque les insurgés mettent « la France à l'encan », c'est-à-dire lorsqu'ils réquisitionnent et vendent les biens de la monarchie, à partir des ventes de Versailles entre le 25 août 1793 et le 11 août 1794 jusqu'aux « années folles » de trocs d'œuvres d'art, entre 1795 et 1799, les Génois sont aussi au rendez-vous. Par exemple, à la suite du lancement, le 6 floréal an II (25 avril 1794), de ventes par courtiers à l'étranger, un négociant génois se voit confier des marchandises de luxe, bijoux, dentelles, soieries, etc. afin de les écouler à tout preneur⁵⁸. La part des pièces vendues et acquises par les Génois dans ces ventes reste encore à explorer.

Annexes : transcription de documents d'archives

Archives nationales de France, MC/ET/XVI/962, document n° 188 :
« Inventaire après le décès du Sieur Piccaluga. 9 nivôse an XIV (30 décembre et jours suivis 1805) ».

« L'an quatorze, le neuf nivose (30 décembre 1805), quatre heures de relevée

A la requête de M[onsieur] Augustin Louis Alexandre Piccaluga, employé, demeurant à Paris cour des Fontaines n°6, division de la Butte des Moulins

Le dit Sieur Augustin Louis Alexandre Piccaluga, fils d'un père absent et de Dame Jacqueline Carme, et adopté par François Marie Ignace Piccaluga, ainsi qu'il résulte de son acte d'adoption, inscrit aux registres du deuxième arrondissement municipal du canton de Paris, à la date du vingt quatre prairial de l'an treize, constatant que toutes les formalités requises et ordonnées par le Code civil ont été exécutées et dont une expédition délivrée par M[onsieur] Moriceau, secrétaire en chef du dit arrondissement, le neuf messidor au dit an treize, légalisée le même jour par le maire du dit arrondissement, et enregistrée le vingt sept du même mois par [Cormusat], représenté par le dit Sieur Alexandre Piccaluga, lui a été à l'instant rendue.

En cette qualité, le dit Sieur Alexandre Piccaluga habile à se dire et porter seul et unique héritier du dit Sieur François Marie Ignace Piccaluga son père adoptif.

A la conservation des droits et intérêts des parties, et de toutes autres personnes qu'il appartiendra, M[aitre] Jean Baptiste Deloche et son collègue notaires impériaux à Paris soussignés, vont procéder à l'inventaire et description de tous les meubles meublants, effets mobiliers, bijoux, argenterie, deniers et billets comptants, titres papiers et renseignements dépendants de la succession du dit Sieur François Marie Ignace Piccaluga, trouvés et étant dans les lieux cy après désignés, composant l'appartement où demeurait le défunt, dépendant d'une maison située à Paris rue de la Loi numéro 15, appartenant aux héritiers Fayolle et dans lequel appartement le dit Sieur François Marie Ignace Piccaluga est décédé le 30 frimaire dernier, [le] tout représenté et mis en évidence par le Sieur Joseph Antoine Sulpys, rentier, demeurant à Paris rue Saint Honoré n°25 division de la Butte des Moulins, ici présent, en qualité de gardien des scellés qui seront cy après énoncés et après serment par lui fait et prêté en la manière accoutumée de n'avoir rien pris ni détourné, [illisible] qu'il ait été pris ni détourné aucun des biens meubles et effets, sous les peines de droit qui lui ont été expliqué par les notaires soussignés et qu'il a dit bien comprendre.

La prisée des objets cy sujets sera faite par M[onsieur] Jacques Philibert Coumendeur, commissaire priseur au département de la Seine demeurant rue Sainte Croix de la Bretonnerie n°22, à ce présent qui fera la dit prisée en égard au cours du tems actuel sauf la crue du quart ou sus, à fur et mesure de la reconnaissance et livrée des scellés apposés par M[onsieur] Delorme juge de Paix du deuxième arrondissement suivant son procès verbal du dit jour trente frimaire et après avoir été par lui reconnus sains et entiers et comme tels ôtés pour parvenir au présent inventaire.

Et ont les dites parties signées avec le dit M[onsieur] Coumendeur et les notaires, lecture faite

Dans une antichambre au second étage ayant vue sur une cour,

Premièrement, deux chenets à double branche, pelle, pincettes et tenailles de fer poli, deux soufflets, quatre petits flambeaux de cuivre jaune, prisée, huit francs, cy 8 F.

Idem une bassinoire de cuivre rouge, un pot à eau et sa cuvette de fayance, une écuelle double, quatre chaises [fourrées] de paille, un fauteuil en bergère et une chaise aussi fourrée de paille, garnie de coussins et dossiers remplis de crin et couverts de toile de Jouy, un autre fauteuil de paille, garni d'un coussin, rempli de crin, couvert de velours, prisés ensemble, vingt quatre francs, cy 24 F.

Idem un bureau de bois noirci, un coffre à bois en bois de chêne, un bas d'armoire formant comptoir aussi en bois de chêne, avec son fléau en fer, un petit écran garni de sa feuille de taffetas vert, deux parties de rideaux de croisé de vieille toile anglaise à carreaux verts et jaunes, un grillage de bureau en bois de chêne avec sa porte fermant à clef, prisé le tout ensemble quarante francs, cy 40 F.

Idem deux petits corps de tiroirs cases, quinze pièces de fayence de porcelaine partie cassées, deux paires de souliers, un garde feu de fer blanc, prisés ensemble quatre francs, cy 4 F.

Idem deux réchauds et un étouffoir de tôle, une bouilloire et une chocolatière de fer blanc, prisés trois francs, cy 3 F.

Dans un salon étant ensuite, ayant même vue

Une grille de feu en deux parties de fer poli avec ornements à recouvrements et à vases de cuivre doré, une paire de flambeaux de cuivre, une paire de bras de cheminée à trois branches de cuivre doré, une petite table de bois de hêtre, prisés ensemble quatre vingt seize francs, cy 96 F.

Idem deux petites figures de biscuit sous leurs globes de verre, une pendule de cheminée à cadran d'émail portant le nom Debon à Paris dans sa boîte de cuivre doré sur socle de marbre blanc et sous cage de verre, une table à l'anglaise en bois d'acajou prisés ensemble cent vingt francs 120 F.

Idem neuf chaises de canne, dont six garnies de coussins remplis de crin et couverts de toile de Jouy, une commode à deux tiroirs de bois de placage, garnies de mains et entrées de serrure de cuivre avec dessus de marbre commun, prisés ensemble trente six francs, cy 36 F.

Idem quatre parties de rideaux de croisées de taffetas à carreaux bleus et blancs, deux bergères et huit fauteuils fourrés de crin et couverts de velours de gènes bleu, avec housse de toiles à petits carreaux bleus et blancs, la tenture de la dite pièce en papier peint collé sur toile encadrée de baguettes dorées, deux petites figures et quatre vases en plâtre, le tout ensemble deux cents francs, cy 200 F.

Idem un trumeau de cheminée de deux glaces, la première de cent quinze centimètres, la seconde de quarante sept le tout de haut sur quatre vingt dix de large, dans un parquet peint en gris avec ornemens de bois sculpté doré, un entredeux de croisées de deux glaces, la première de quatre vingt quatorze, la seconde de soixante huit, le tout de haut sur soixante un de large dans un parquet peint en gris avec baguettes dorées prises ensemble, deux cents vingt francs, cy 220 F.

Dans une chambre à coucher étant ensuite, ayant même vue,

Un devant de cheminée de papier peint collé sur toile, un fauteuil de paille garni d'un coussin rempli de crin et couvert de velours, une chaise de paille, quatre chaises fourrées de crin et couvertes de velours d'Utrecht jaune, deux parties de rideaux de croisée de toile anglaise à carreaux jaunes et blancs prisés ensemble, trente six francs, cy 36 F.

Idem un bureau à cylindre avec armoire à deux volets de bois de rose plaqué, un trumeau de cheminée de deux glaces, la première de soixante dix centimètres, la seconde de cinquante deux le tout de haut, sur soixante huit de large, dans un parquet peint en gris avec ornements dorés, une porte d'entrée à deux battants garnie de deux glaces chacune, de soixante quinze centimètres sur quarante six, prisé le tout deux cents vingt francs, cy 220 F.

Idem une couchette à deux dossiers et à fond sanglé avec roulettes à équerres, un sommier de crin et trois matelas de laine couverts de toile à carreaux et futaine, un oreiller et un traversin de couil rempli de plumes, une couverture de laine blanche, la housse du dit lit en baldaquin avec rideaux de camelot jaune, prisé le tout ensemble deux cents francs, cy 200 F.

Une casette à habits, en bois de chêne et à roulettes, prise quatre francs, cy 4 F.

Dans la cassette,

Une veste d'étoffe soye et or, une autre de pékin blanc brodée en soie, un gilet de soye noire garni d'effilé, une autre veste de pékin blanc brodé, un gilet de piqué jaune et blanc, une culotte de casimir gris, une culotte de soye noire, deux paires de bas de soye grise, une culotte de casimir, un pantalon de vieux drap gris, deux robes de chambre d'espagnolette blanche, un gilet aussi d'espagnolette, une vieille redingote de drap gris, une paire de bas de poil de lapin, prisé le tout ensemble trente six francs, cy 36 F.

Une paire de drap de toile, une teille d'oreillers garnie, deux serviettes œuvrées et un mouchoir rouge des Indes, deux caleçons de toile, prisé le tout ensemble vingt quatre francs, 24 F.

Il a été vaqué par double vacation, depuis la dite heure de quatre de relevé jusqu'à celle de dix sonnées, tout à la rédaction de l'intitulé du présent inventaire et à la description des objets cy dessus inventoriés, qu'aux dires portés au procès verbal de M[onsieur] le Juge de paix ; ce fait les objets inventoriés et les scellés sont restés en la garde et possession du dit Sieur Sulpys qui le reconnaît et s'en charge pour en faire la représentation quand à qui et ainsi qu'il appartiendra, et la vacation pour la continuation du présent inventaire a été remis et indiqué du consentement de toutes les parties à demain dix nivose dix heures du matin et ont toutes les parties signé avec M[onsieur] le commissaire priseur et les dits notaires après lecture faite,

Du dit jour dix nivose an quatorze (31 décembre 1805) dix heures du matin, en conséquence de la remise indiquée en la précédente vacation à la requête et en présence des mêmes parties, il va être par les notaires à Paris soussignés, assistés de dit M[onsieur] le commissaire priseur pour ce présent, procédé à la continuation du présent inventaire, de la manière et ainsi qui suit,

Dans le bas de l'armoire en forme de comptoir cy devant inventorié, et sur lequel il était apposé les scellés,

Deux boîtes de fer blanc dont une remplie de tabac râpé, une paire de souliers, une paire de pantoufles vertes, une paire de chaussons de lisière, deux brosses et un gril de fil de fer prisés ensemble douze francs, cy 12 F.

Dans le placard d'armoire pratiqué dans l'antichambre et sur lequel étaient apposés les scellés, il ne s'est rien trouvé qui méritait description,

Dans la commode de placage cy devant inventorié et sur laquelle étaient apposés les scellés,

Onze chemises à usage d'hommes, onze cravates de mousseline, sept mouchoirs de poche de toile des Indes rouge, deux bonnets de coton, prisés ensemble, trente six francs, cy 36 F.

Deux gilets de flanelle, un caleçon de toile de coton, treize serviettes, de différentes toiles œuvrées et à grains d'orge, deux teilles d'oreiller de toile blanche garnie de mousseline, deux paires de bas de soye grise, cinq paires de bas de fil gris, prisé le tout ensemble douze francs, cy 12 F.

Dans un placard d'armoire pratiqué à gauche de la cheminée et sur lequel placard étaient apposés les dits scellés,

Un surtout de drap verts, un gilet de petit velours de soye, une redingote de drap gris, deux culottes de casimir gris, un surtout de drap bleu, un autre de drap brun, deux gilets de piqué de différentes couleurs, deux vieilles culottes de soye noire, un gilet de flanelles prisé le tout ensemble soixante douze francs, cy 72 F.

Trois caleçons de toile en futaine, un petit coupon de toile jaune neuve, six gilets de basin et piqué blancs, quatre mouchoirs de poche de toile des Indes rouge, un drap de toile fine, un sac de nuit de moquette et un chapeau à cornes de castor, une chemise d'homme, prisés ensemble trente trois francs, cy 33 F.

Dans un autre placard d'armoire pratiqué à droite de la cheminée et sur laquelle étaient aussi apposés les scellés,

Une estampe sous verre représentant une Vierge, sous verre et dans sa bordure de bois doré, deux groupes de biscuit, et deux petits flambeaux de cuivre doré, prisés ensemble dix huit francs, cy 18 F.

Dans un cabinet étant ensuite de la chambre à coucher, sur la porte duquel étaient apposés les scellés,

Un petit paravent à six feuilles de papier peint collé sur toile, une vieille table à jour couverte de drap vert, deux autres petites tables à écrire, une chaise de paille, six chaises de canne, un porte manteaux en cuir et trois mains à papier en marbre garnie d'animaux en bronze, prisé le tout ensemble vingt quatre francs, cy 24 F.

Idem un coffre fort en fer prisé trente six francs, 36 F.

Dans le secrétaire de bois de rose plaqué, cy devant inventorié et sur lequel étaient apposés les scellés,

Une paire de bracelets contenant chacun vingt deux brillants, montés en or et dans un étui de galuchat vert, prisés deux mille quatre cents francs, cy 2 400 F.

Une montre à cadran d'émail portant le nom de Fallery, dans sa boîte d'or émaillée, avec chaîne à trois branches d'or, clef et barrette aussi émaillées, cachet d'or massif, une autre montre du nom de Adanson à Paris, à cadran d'émail et dans sa boîte à double fond en argent avec clef de cuivre, prisés ensemble deux cents francs, cy 200 F.

Une bague d'un brillant entouré de douze petits brillants, une épingle d'un brillant rose monté en or, trois bagues de pierres bleues entourées de petits brillants montés en or, prisés ensemble huit cent francs, cy 800 F.

Quatre autres bagues représentant des bustes et têtes, dont une entourée de petits brillants, seize petits brillants sur papier de différentes grosseurs, prisé le tout ensemble, trois cent francs, cy 300 F.

Idem, une paire d'œuvres de bracelet en or et argent dans un étui de galuchat vert, onze œuvres de bagues en or et argent, un cachet d'argent doré, une boucle de col de pierres fausses montée en argent, prisé le tout ensemble quatre vingt seize francs, cy 96 F.

Une paire de boucles à souliers à tour d'argent et chappe de fer, une autre paire de boucles aussi à tour d'argent et chappe de fer, une paire de boucles à jarretière à tour d'argent, une paire de lunettes montée en argent ; deux montures de bonbonnières en crystal, trois flacons de crystal de roche dont deux sans bouchon, un autre flacon garni d'un bouchon d'argent doré, un petit paquet de vieux boutons et œuvres d'argent, un cachet d'argent à manche noir, trois paires de boucles d'oreilles, cinq épingles, de nacre de perle montées en argent, prisé le tout ensemble cent vingt francs, cy 120 F.

Une petite agathe non montée, une pièce d'argent, un jetton aussi d'argent, trois tabatières de carton et écaille, deux couteaux de poche à manche de corne, deux petits livres de dévotion, avec agraffes d'argent, une garniture de commode en cuivre doré, prisé le tout ensemble trente six francs, 36 F.

Item un couvert d'argent prisé trente six francs, 36 F.

Item un couteau de chatte à poignée d'ébène monté en argent, deux épées à garde et poignée d'acier, une autre épée de deuil, prisés ensemble trente francs, cy 30 F.

Suit le linge laissé en évidence lors de l'apposition des scellés,

Une paire de draps de toile de ménage, prisé douze francs, cy 12 F.

Il a été vaqué à ce que dessus par double vacation, depuis la dite heure de dix du matin jusqu'à celle de quatre de relevée, ce fait les objets cy dessus inventoriés sont restés du consentement de dit Alexandre Piccaluga, en la garde et possession du dit Sieur Sulpys, qui le reconnaît et s'en charge pour les représentants quand, à qui et ainsi qu'il appartiendra, et la vacation pour la continuation du présent inventaire a été remise et indiquée au surlendemain deux janvier dix huit cent six quatre heures de relevée, et à le dit Sieur Alexandre Piccaluga signé avec le dit Sieur Sulpys, Monsieur le commissaire priseur et les dits notaires après lecture faite [...] ».

Archives de la Manufacture nationale de Sèvres, Registre des livraisons.

Vy 8, folio 111 :

Le 9 novembre 1781

M[onsieur] Piccaluga

1 groupe l'Education de l'Amour

1 id. la Marchande d'Amours

1 id. la Conversation

1 id. la Toilette

300 / 1200

Vy 9, folio 234 v° :

Le 17 août 1785

M[onsieur] Piccaluga négociant

1 groupe le Jugement de Paris 600

1 id. les trois Grâces 600

2 id. Vénus et Diane au bain 432 / 864

2 id. la Rosière de Salency avec inscription 552

1 id. la Fête des bonnes gens 480

2 id. Pygmalion et p[endant] et socle 360 / 720

2 id. les Grâces 216 / 432

2 socles pour 24 / 48

4 figures 48 / 192

4 socles 18 / 72

20 Divinités 24 / 480

20 socles 9 / 180

4 vases à oreilles 24 / 96

4 des 4 / 16

24 vases à oreilles 9 / 216

24 des 3 / 72

6 vases à oreilles 18 / 108

6 des 4 / 24

6 vases têtes de bouc 36 / 216

6 des 3 / 18

5986

Remise de 10 % (598)

Reste 5388

Vy 10, folio 60 v° :

Le 12 juillet 1786

M[onsieur] Piccaluga négociant

1 groupe l'Offrande à l'Amour 288

2 id. les Nymphes à la Corbeille 168 / 336

2 socles pour 12 / 24

2 groupes des Enfants à la colonne 96 / 192

2 cassolettes pour 42 / 84

12 Divinités 24 / 288

12 socles pour 9 / 108

4 vases à oreilles 12 / 48

4 des pour 3 / 12

8 vases à oreilles 9 / 72

8 des pour 3 / 24

2 vases à têtes de bouc 36 / 72

2 des pour 3 / 6

1554

Remise de 10 % (155)

1399

Vy 10, folio 83 v° :

Livré à M[onsieur] Piccaluga

Le 21 octobre 1786

1 groupe Télémaque 600

1 id. Achille 600

1200

Rendu à la Manufacture

2 groupes de Pygmalion et p[endant] 240

1 pied 120

Reste 600

Remise de 10 % (60)

Reste 540

Vy 10, folio 270, 270 v° :

Le 8 août 1788

A M[onsieur] Piccaluga

Service souvenirs fl[eurs] et lyres en or

72 assiettes plates 18 / 1296

48 id. à potage 18 / 864

16 compotiers de 4 formes 27 / 432

4 sucriers 54 / 216

4 plateaux à deux pots 48 / 192

2 plateaux à trois pots 60 / 120

30 tasses à glaces 9 / 270

8 soucoupes à pied 30 / 240

6 seaux à bouteilles 108 / 648

4 id. à demi 84 / 336

2 id. à topette 72 / 144

4 id. ovales 84 / 336

6 id. crénelés ronds 132 / 792

4 id. à glaces 132 / 528

30 pots à jus 9 / 270

4 plats pour les servir 60 / 240

2 saladiers 60 / 120

2 moutardiers 30 / 60

36 gobelets 12 / 432

2 pots à sucre 18 / 36

2 pots à lait 18 / 36

4 corbeilles rondes ajour 72 / 288

4 id. ovales 84 / 336

Sculpture

1 groupe pour le Triomphe de Bacchus 360

2 id. des côtés 120 / 240

4 caryatides 72 / 288

4 socles bleu pour 48 / 192

2 groupes Diane et Endymion 192 / 384

2 id. la Comparaison 168 / 336

20 divinités 24 / 480

20 socle bleu pour 9 / 180

4 vases à oreilles 1^e [grandeur] 24 / 96

4 des pour 4 / 16

6 vases à oreilles 2^e [grandeur] 18 / 108

6 des pour 3 / 18

24 vases à oreilles 3^e [grandeur] 9 / 216

24 des pour 3 / 72

6 vases têtes de boucs 36 / 216

6 des pour 3 / 18

11452

Remise 1452

Reste 10000

Vy 10, folio 317 :

Le 6 février 1789
 Livré à M[onsieur] Piccaluga
 2 vases fond bleu montés en bronze 360 / 720
 Remise de 10 % (72)
 Reste 648

Vy 10, folio 354 :

M[onsieur] Piccaluga, le 24 octobre [1789]
 1 groupe
 Remise faite 480

Vy 10, folio 358 :

Le 18 décembre 1789
 Livré à M[onsieur] Piccaluga
 1 groupe Hébé 96
 Remise 10 % (9)
 87

Vy 11, folio 37 v°-38 :

Livré à M[onsieur] Piccaluga
 Le 16 août 1790
 Service zones bleue, frise d'or et pois bleu etc.
 48 assiettes à potage 18 / 864
 72 id. plates 18 / 1296
 4 sucriers 54 / 216
 4 plateaux à deux pots 48 / 192
 2 id. à trois 60 / 120
 30 tasses à glaces 9 / 270
 8 soucoupes à pied 30 / 240
 4 seaux à demi bouteilles 84 / 336
 2 id. a topette 72 / 144
 4 id. ovales 84 / 336
 6 id. crénelés 132 / 792
 4 id. à glaces 132 / 528
 4 plateaux pour mettre dessous 60 / 240
 2 saladiers 60 / 120
 16 compotiers des quatre formes 27 / 432
 36 tasses 12 / 432
 2 pot à sucre 18 / 36
 2 pots à lait 24 / 48
 2 cafetières 24 / 48
 4 corbeilles rondes ajour 72 / 288
 4 id. ovales 84 / 336
 Sculpture
 1 groupe Apollon et Daphné 360
 2 id. l'Enlèvement de Proserpine et p[endant]t 240 / 480
 2 id. la Toilette de Vénus et p[endant]t 384 / 768
 2 id. girandole de Boizot 192 / 384
 9 Muses 1^e [grandeur] 54 / 486
 1 Apollon 54
 4 Saisons 42 / 168
 14 socles beau bleu 15 / 210
 6 vases biscuit forme nouvelle 18 / 108
 14 id. 12 / 168
 6 des 4 / 24
 14 id. 3 / 42
 1 groupe l'Amour nourri par l'Espérance 60
 6 vases Medicis beau bleu plein 288 / 1728
 12354
 Remise 1554
 A payer 10800

Vy 11, folio 42 :

Le 28 septembre 1790
 Livré à M[onsieur] Piccaluga
 4 bas-relief camés 18 / 72
 Remise de 10 % (7 livres 4 [sols])
 64 livres 16 [sols]

Vy 11, folio 61 :

Le 8 janvier 1791
 Livré à M[onsieur]r Piccaluga
 14 assiettes pois 18 / 252
 36 gobelets 3^e [grandeur] et couv[er]cles 15 / 540
 1 soucoupe 6
 798
 Remise de 10 % (79,16)
 Reste 7184

Vy 11, folio 83 v° :

Livré à M[onsieur] Piccaluga
 Le 24 septembre 1791
 1 vase monté en bronze 800
 Remise de 10 % (80)
 A payer 720

Vy 11, folio 107 v° :

Le 11 janvier 1792
 Livré à M[onsieur] Piccaluga
 2 cafetières 24 / 48
 4 saucières et plateaux 84 / 336
 384
 Remise de 10 % (38)
 Rendu la figure livrée le 18 décembre 1789 et qui
 avait été acquittée par M[onsieur] Piccaluga 87
 A payer 259

Vy 11, folio 162 v° :

Le 16 mars 1793
 Au citoyen Piccaluga
 Service guirlande de barbeaux et ruban
 72 assiettes plates 15 / 1080
 48 id. à potage 15 / 720
 4 seaux à ½ bouteille 78 / 312
 4 id. ovales 78 / 312
 4 verrières rondes 120 / 480
 2 sucriers 48 / 96
 2 moutardiers 30 / 60
 18 pots à jus 8 / 144
 4 saladiers 2^e g[randeur] 54 / 216
 4 plats carrés ou caisses 72 / 288
 4 corbeilles rondes 72 / 288
 4 id. ovales 84 / 336
 16 compotiers 24 / 384
 4 plateaux à trois pots 60 / 240
 4 id. à deux pots 48 / 192
 24 tasses 3^e g[randeur] 15 / 360
 2 pots à sucre 18 / 36
 2 pots à lait 24 / 48
 2 seaux à glaces 120 / 240
 2 plats pour 60 / 120
 5952
 Diminution 952
 Payé 5000

Notes

Je remercie vivement Tamara Préaud pour son soutien et ses conseils, Farida Simonetti et Gianluca Zanelli pour leur aide au cours de mes recherches au *Palazzo Spinola a Pellicceria*. Mes remerciements s'adressent également à Christian Michel et Maddalena Vazzoler Sica.

1. En général, le pourcentage concédé aux marchands est de 9 %, le pourcentage supplémentaire obtenu par Piccaluga tient surtout au fait qu'il est étranger. Sous Louis XVI, les remises vont jusqu'à 15 %. Voir Pierre Verlet, Serge Grandjean, Marcelle Brunet, *Sèvres*, Paris, Gérard Le Prat, 240 p., 1953, p. 45 ; Carolyn Sargentson, *Merchants and Luxury Markets. The Marchands Merciers of Eighteenth-Century Paris*, Paris-Londres, V&A in Association with the J. Paul Getty Museum, 1996, 224 p., p. 34.

2. Archives nationales, Minutier central des notaires parisiens, ET/XV/1148.

3. Par commodité, nous appellerons fréquemment le négociant par son seul nom de famille. Les origines de la famille Piccaluga remontent aux années 1480 à Polcevera. Lors de la réforme d'Andrea Doria en 1528, les Piccaluga furent agrégés aux Spinola et aux Centurione, deux illustres familles nobles génoises. Voir Angelo M. G. Scorza, *Le Famiglie nobili genovesi*, Bologne, Forni, 1973 (1^{re} éd. 1924), 269 p., p. 165.

4. Tous les documents d'archives présentés dans cet article – sauf mention contraire – sont inédits.

5. Entre 1793 et 1806, la rue de Richelieu est appelée rue de la Loi. Voir Jacques Hillairet, *Dictionnaire historique des rues de Paris*, Paris, Éditions de Minuit, 1985, t. 2, 785 p., p. 341 (1^{re} éd. 1960) et Jacques Hillairet, *La Rue de Richelieu*, Paris, Éditions de Minuit, 1966, 220 p. L'ensemble des documents retrouvés localise Piccaluga à la même adresse.

6. Les archives historiques de la Ville de Paris conserve l'acte de décès d'Augustin-Louis-Alexandre Piccaluga, « rentier [...], marié à Elisabeth Louise Gente, fils de François Ignace Piccaluga et de Jacqueline Carme ». Le 10 janvier 1852, il décède à l'âge de 74 ans à l'Institution de Sainte-Périne rue de Chaillot. Né à Paris, son domicile était rue de la Jussienne (voir les archives historiques de la Ville de Paris, 5 Mi 1/1432). L'inventaire après décès de François-Marie-Ignace Piccaluga précise que l'acte d'adoption a été « inscrit aux Registres du deuxième arrondissement municipal du Canton de Paris à la date du 24 Prairial An XIII » et que « toutes les formalités requises et ordonnées par le Code civil ont été exécutées » (Arch. nat., Minutier central des notaires parisiens, ET/XVI/962).

7. Arch. nat., Minutier central des notaires parisiens, ET/XVI/962. Les citations ci-après qui renvoient à l'inventaire de Piccaluga sont toutes extraites de ce document.

8. Procurations à Piccaluga trouvées aux Arch. nat., Minutier central des notaires parisiens : ET/XV/1147, document du 5 fructidor an IX ; ET/XV/1148, document du 3 prairial an X ; ET/XV/1150, document du 14 prairial an X ; ET/XV/1152, document de brumaire an XI ; ET/XV/1157, document du 19 germinal an XI ; ET/XV/1161, document du 6 vendémiaire an XII ; ET/XV/1162, document du 1^{er} frimaire an XII.

9. Arch. nat., Minutier central des notaires parisiens, ET/XV/1152.

10. Jean Bouchary, *Les Manieurs d'argent à Paris à la fin du XVIII^e siècle*, Paris, Bibliothèque d'Histoire économique, Librairie des Sciences politiques et sociales, 1940, t. II, 211 p., p. 86 à 88. Le secrétaire de la Légation génoise alors présent en France, Francesco Massuccone, fait part de l'événement à son gouvernement dans une lettre du 22 novembre 1793. Le 26 novembre 1793, il lui soumet la lettre qu'il veut adresser au ministre des Affaires étrangères français : « Citoyen Ministre, Plusieurs banquiers génois, ou qui sont en relation avec des propriétaires de Gênes ont été incarcérés le 20 novembre vieux style, et les scellés ont été mis sur leurs papiers, leurs livres, et leurs caisses. On ignore quel peut être le motif de mesures aussi violentes, qui ont déjà été d'un préjudice irréparable à leur crédit, à leurs affaires, et aux propriétaires des fonds, dont ils sont dépositaires. Leur réputation même est étrangement compromise dans l'opinion publique ; c'est au nom de tous ces individus que le chargé des affaires de Gênes réclame, qu'ils soient mis en liberté, afin que rendus au sein de leur famille, ils puissent continuer les fonctions de leur État, dès qu'il est d'ailleurs constaté, que leur conduite est irréprochable ». Cette lettre, conservée à l'Archivio di Stato de Gênes, est transcrite dans Vito Vitale, « I dispacci dei diplomatici genovesi a Parigi (1787-1793) », *Miscellanea di Storia italiana*, 3^e série, t. XXIV, Turin, Fratelli Bocca Librai di S. M., 1935, p. 678.

11. Louis Bergeron, *Banquiers, négociants et manufacturiers parisiens du Directoire à l'Empire*, Lille, Atelier de reproduction des thèses, 1975, 2 vol., 445 et 860 p., t. 1, p. 213-214.

12. *Almanach du commerce de Paris pour l'an IX de la République française* (23 septembre 1800-22 septembre 1801), À Paris, Chez Valade, 1801, p. 226.

13. Voir en annexe la transcription de la partie de l'inventaire relative aux biens mobiliers de Piccaluga.
14. Pour une synthèse sur la géographie du commerce de luxe à Paris au XVIII^e siècle, voir Natacha Coquery, *L'Hôtel aristocratique. Le marché du luxe à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, 444 p., p. 65 ; Natacha Coquery (dir.), *La Boutique et la ville. Commerces, commerçants, espaces et clientèles, XVI-XX^e siècles, actes du Colloque des 2, 3 et 4 décembre 1999 organisé par l'université François-Rabelais, Tours, université François-Rabelais, 2000, 505 p.*
15. Voir en annexe la transcription de la partie de l'inventaire relative aux biens mobiliers de Piccaluga.
16. Voir en annexe la transcription de l'ensemble des achats effectués par Piccaluga à la Manufacture de Sèvres.
17. Archives de la Manufacture nationale de Sèvres, registre de vente, Vy 8, folio 111. Pour les citations ultérieures se référant aux achats de Piccaluga à la Manufacture de Sèvres, voir les références indiquées dans la transcription en annexe.
18. Pour le marbre original présenté au Salon de 1761, voir Jean-René Gaborit (dir.), *Sculpture française*, Paris, RMN, 1998, 879 p., vol. 1, RF 2001.
19. Brigitte Ducrot, *Musée national du Château de Compiègne. Porcelaines et terres de Sèvres*, Paris, RMN, 1993, 477 p., n° 247 et 248.
20. *Falconet à Sèvres, 1757-1766 ou l'art de plaire*, Paris, RMN, 2001, 191 p., n° 107. Le modèle date de 1763.
21. Georges Lechevallier-Chevignard, *Les Œuvres de la Manufacture de Sèvres, 1738-1932*, s. l., n. d., pl. 22, n° 422 ; pl. 18, n° 607 ; pl. 24, n° 493 ; pl. 39, n° 611.
22. *Ibidem*, pl. 22, n° 601 ; Émile Bourgeois, Georges Lechevallier-Chevignard, *Le Biscuit de Sèvres, 1 : Recueil de modèles de la Manufacture au XVIII^e siècle*, Paris, s. d. [1913], pl. 25, n° 3.
23. Des illustrations d'exemplaires se trouvent dans Marcelle Brunet, Tamara Préaud, *Sèvres. Des origines à nos jours*, Fribourg, Office du Livre, 1978, 391 p., p. 187, n° 189 ; Elisabetta Dal Carlo, *Le Porcellane dell'ambasciatore*, cat. expo., Venise, Arsenale Editrice, 1998, 223 p., p. 178-179.
24. Pour la forme de vase dite Médicis et ses dérivées, voir Marcelle Brunet, Tamara Préaud, *op. cit.* note 23, p. 118 à 122.
25. Sur les services de table de Sèvres du XVIII^e siècle, voir David Peters, *Sèvres Plates and Services of the 18th Century*, Little Berkhamsted-Hertfordshire, 2005, 7 vol., références aux services commandés par Piccaluga, vol. 4, p. 859 à 861 et p. 917-918 ; vol. 5, p. 1015-1016. Sur la composition et la typologie des services de table, voir Tamara Préaud, « Composition et typologie des services royaux en porcelaine de Sèvres au XVIII^e siècle », dans Catherine Arminjon et Béatrix Saule (dir.), *Tables royales et festins de cour en Europe, 1661-1789, actes du colloque international, Versailles, Palais des Congrès, 25-26 août 1994*, Paris, La Documentation française/École du Louvre, 2004, 423 p., p. 45 à 52.
26. Une partie du service de table « Souvenirs » est réapparu sur le marché de l'art ces dernières années, à l'occasion de la Biennale des antiquaires en 1992 et au cours de plusieurs ventes, notamment chez Christie's, à Paris en 2001 et New York en 2002 ; voir *L'Estampille-L'objet d'art*, n° 262, octobre 1992, ill. p. 20, et pour une liste complète des ventes, David Peters, *op. cit.* note 25, vol. 4, p. 859 à 861.
27. Pour la décoration des services de table à Sèvres à la fin du XVIII^e siècle, voir David Peters, « The Decoration and Decorators of Late-Eighteenth Century Sèvres Porcelain in the Bowes Museum », *The Burlington Magazine*, n° 1058, mai 1991, p. 306 à 311 ; sur les services commandés par Louis XVI et Marie-Antoinette, voir David Peters, « Les Services de porcelaine de Louis XV et Louis XVI », *Versailles et les tables royales en Europe, XVII^e-XIX^e siècles*, cat. expo., Versailles, Paris, RMN, 1993, 387 p., p. 110 à 123, ainsi que les notices p. 291, n° 97-105, p. 292, n° 106-109.
28. Sur le livre-tarif conservé dans les archives de la Manufacture nationale de Sèvres, voir Marcelle Brunet, « Sèvres. Les grands acheteurs choisissaient dans cet album », *Connaissance des arts*, n° 170, avril 1966, p. 102 à 109. Sur le service de table commandé par la princesse de Lamballe, voir David Peters, *op. cit.* note 25, vol. 3, p. 621-622 ; Pierre Verlet, « Objets prestigieux retrouvés », *Revue de l'art*, n° 34, 1976, p. 61 à 69. D'autre part, David Peters rapproche le service « Guirlande de barbeaux et rubans » du dessin n° 142 du livre-tarif (voir David Peters, *op. cit.* note 25, vol. 5, p. 1016).
29. Elisabetta Dal Carlo, « Une histoire, une collection. Le comte Alvise Maria Querini et les biscuits de Sèvres », *Revue de la Société des amis du musée national de Céramique*, n° 4, 1995, p. 7 à 14 et p. 74-75 ; Elisabetta Dal Carlo, *op. cit.* note 23. Notre article intitulé « Présents et achats de porcelaines de Sèvres pour les Spinola, ou comment les étrangers acquièrent des porcelaines à la Manufacture de Sèvres », portant notamment sur les porcelaines de Cristoforo Spinola di Luccoli et de Vincenzo Spinola di San Luca, sera publié prochainement dans la revue *Sèvres*.
30. Ces documents d'archives de la famille Grimaldi sont publiés dans Osvaldo Raggio, « Variazioni sul gusto francese », *Consumi culturali nell'Italia*

moderna, *Quaderni storici*, n° 115, XXXIX, fasc. 1, 2004, p. 186-187. En 1789, Lilla Grimaldi fait de Piccaluga son procureur général.

31. Arch. nat., F/12/1495/2 ; la cote de ce document est donnée dans David Peters, *op. cit.* note 25, vol. 5, p. 1015.

32. Sur le groupe *Apollon et Daphné*, voir Georges Lechevallier-Chevignard, *op. cit.* note 21, t. 1, pl. 39, n° 65 ; Émile Bourgeois, Georges Lechevallier-Chevignard, *op. cit.* note 22, pl. 36, n° 67 ; Émile Bourgeois, *Le Biscuit de Sèvres au XVIII^e siècle*, Paris, Goupil & C^{ie}, 1909, t. 1, p. 194 ; Albert Troude, *Choix de modèles de la Manufacture nationale de porcelaines de Sèvres appartenant au musée céramique*, Paris, Librairie des arts décoratifs, s. d., pl. 72.

33. Pasquale Rotondi, *Galleria Nazionale di Palazzo Spinola a Genova*, Milan, Arti Grafiche, 1967, 191 p., p. 151-153, numéros d'inventaire respectivement 649, 650 et 651. Les modèles de *L'Enlèvement de Proserpine* et de *L'Enlèvement d'Orythie* ont été créés en 1786 par Louis-Simon Boizot, alors directeur artistique des ateliers de sculpture de la Manufacture de Sèvres, d'après les sculptures originales de François Girardon et de Gaspard Marsy, commandées en 1674 par la Direction des Bâtiments du roi afin d'orner, avec *L'Enlèvement de Cybèle* de Thomas Regnaudin, le parterre d'eau du parc du château de Versailles. Voir Georges Lechevallier-Chevignard, *op. cit.* note 21, t. 1, pl. 26, n° 282, 281 ; Émile Bourgeois, Georges Lechevallier-Chevignard, *op. cit.* note 22, pl. 32, n° 272, 271 ; Émile Bourgeois, *op. cit.* note 31, t. 1, p. 194.

34. Aileen Dawson, « French Biscuit Porcelain in the Style of Wedgwood's Jasperware », *Apollo*, août 1982, p. 94 à 102.

35. Le meuble est conservé au musée du Louvre ; pour la plaque en porcelaine de Sèvres, voir Pierre Verlet, Serge Grandjean, Marcelle Brunet, *op. cit.* note 1, p. 221, n° 95 ; pour sa copie conservée à la Wallace Collection, réalisée par Henri Dasso entre 1855 et 1870, voir Rosalind Savill, *The Wallace Collection. Catalogue of Sèvres Porcelain*, Londres, The Trustees of the Wallace Collection, 1988, 1272 p., t. II, p. 898-899.

36. Ulrich Leben, *Molitor, ébéniste de Louis XVI à Louis XVIII*, Saint-Rémy en L'Eau, Monelle Hayot, 1992, 247 p. ; voir notamment la frise à lambrequin et l'entrée de serrure aux chimères illustrées respectivement p. 95 et p. 96.

37. Livraison du 28 septembre 1790 ; voir transcription en annexe.

38. Arch. nat., Minutier central des notaires parisiens, ET/XV/1150.

39. Archivio Spinola, registre 538. Les citations ultérieures se référant aux achats de Paolo Francesco Spinola à Paris sont toutes extraites de ce registre.

40. « Monsieur, [...] Desidero di essere informato se costi vi siano incontri di inventarj (*cataghe*) sulle quali si possano provvedere delli belli gruppi di Porcellana di Sève ma non en biscuit (*non bianca*) con girandole a 3 lumi da servire per n° 8 piccoli tavolini di longhezza p[al]mi 3 c[ir]ca e larghezza p[al]mi 1 ½ per piccola galleria ; mi favorirà in tal caso segnarmi li p[rez]zi che costerebbero, e nello stesso tempo mi segni ancora cosa costerebbero, se dovessi invece provvedergli dall'artifice [...] ». Un empan équivaut à 25 cm environ.

41. Sur la construction et la décoration de la Galerie des glaces du Palazzo Spinola, voir, entre autres, Anna Dagnino, « Il Libro mastro di Maddalena Doria Spinola : una fonte per la ristrutturazione settecentesca del Palazzo », *Due musei in una dimora storica, Quaderni della Galleria nazionale di Palazzo Spinola*, Gênes, Tormena, 1987, n° 10, p. 39 à 61 ; Cristina Cándito, « Le Gallerie degli specchi a Genova. Rilettura di alcuni documenti dell'Archivio di Palazzo Spinola a Pellicceria », *Studi di Storia dell'Arte*, 11, 2000, p. 275 à 290 et Giovanna Rotondi Terminiello, « La Dimora dell'aristocrazia », in *Pittura e decorazione a Genova e in Liguria nel Settecento*, Gênes, Sagep, 2000, 447 p., chap. 4, p. 207 à 254.

42. Georges Lechevallier-Chevignard, *op. cit.* note 21, t. 1, pl. 20, n° 337 ; Émile Bourgeois, Georges Lechevallier-Chevignard, *op. cit.* note 22, pl. 23, n° 325.

43. Caterina Olcese Spingardi, « Committenti e francofilia nella Genova del secondo Settecento : Cristoforo Spinola, Domenico Serra e il « Palazzo del Sole » in Strada Nuova », Philippe Sénéchal, Piero Boccardo et Clario di Fabio (dir.), *Genova e la Francia*, Milan, Amilcare Pizzi, 2003, 323 p., p. 240 ; les archives de la famille Serra sont privées.

44. Anne Billon, *La Sculpture à la Manufacture de Sèvres à la fin du XVIII^e siècle (1770-1800)*, thèse de Doctorat d'histoire de l'art, université Paris IV, dir. Antoine Schnapper, 1999, p. 605 à 608 ; Louis-Simon Boizot (1743-1809). *Sculpteur du roi et directeur de l'atelier de sculpture à la Manufacture de Sèvres*, cat. expo., Versailles, Paris, Somogy, 2001, 335 p., p. 202-203, n° 59.

45. « Si compiace raguagliarmi non essere sperabile di ritrovarne sulle caleghe come succedeva nelli anni addietro, con aggiongermi la sua idea di supplire al mio bisogno con vasi di marmo con fiori in bronzo dorato, lasciando alla mia scelta il colore del vaso, quali vasi costeranno all'incirca Luigi 20 il vaso cioè ogni due vasi. Trovo che l'idea può essere al mio ogetto ma per risolvermi con mag[gio]re accerto, la prego d'incomodarsi di

farmi fare un piccolo disegno, anche per osservare quell'effetto che dovranno fare i Lumi, mentre in app[illisible] potro così segnalare le precise mie risoluz[ioni] sopra tutte le particolarità del lavoro, che mi occorerà di ordinarle, e che si compiacerà di far eseguire ».

46. Caterina Olcese Spingardi, *op. cit.* note 43.

47. *Catalogue des vases, colonnes, tables de marbres rares, figures de bronze... et autres effets importants qui composent le cabinet du feu M. le duc d'Aumont, par P. F.-Julliot fils et A.-J. Paillet. La vente se fera le 12 décembre 1782, Paris, P.-F. Julliot, s. d.; Patricia Lemonnier, « Une collection exceptionnelle de vases montés », *L'Estampille - L'Objet d'art*, février 1991, n° 244, p. 38 à 49.*

48. Pierre Verlet, *Les Bronzes dorés français du XVIII^e siècle*, Paris, Picard, 1999, 477 p., p. 101, n° 117. L'auteur date les pièces aux alentours de 1785.

49. En effet, le 22 juin 1789, l'aristocrate génois s'enquiert auprès de son agent si « *li candelieri d'argento dei quali abbiamo data insieme la commiss[i]one a un orefice a La Place Dauphine* » sont terminés.

50. « *Otto vasi di marmo bardiglio con ornati e viticci di metallo dorato* », *Archivio Spinola*, document conservé armoire 10, rayon 6/7, boîte 3, liasse 810.

51. Pour une synthèse, comprenant une bibliographie sur le sujet, voir Anne Perrin, « Aristocrazia genovese e mercato di lusso a Parigi e a Lione nei secoli XVII e XVIII », Philippe Sénéchal, Piero Boccardo et Clario di Fabio (dir.), *Genova e la Francia*, Milan, Amilcare Pizzi, 2003, p. 191 à 203.

52. « *Spero che M[onsieu]r Necker ritorni alla direzione delli affari e che in tempi più tranquilli possa operare il bene della Monarchia* », *Archivio Spinola*, registre 538. Sur les craintes de l'aristocratie

génoise au sujet de leur investissement en France sous la Révolution, voir aussi Osvaldo Raggio, *op. cit.* note 30, p. 180.

53. Pour les envois à Giovanni Francesco Pallavicini, voir Osvaldo Raggio, *op. cit.* note 30, p. 179, p. 181.

54. Voir notamment Patrick Michel, « Pierre Rémy « Peintre et négociant en tableaux, et autres curiosités. Bon connoisseur ». Esquisse d'un portrait », *Mélanges en hommage à Pierre Rosenberg*, Paris, RMN, 2001, 479 p., p. 328 à 336.

55. *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres. Mis en ordre et publié par Diderot et d'Alembert*, À Neufchâtel, Chez Samuel Faulche & Compagnie, 1765, t. 11 (réédition Stuttgart, Frommann, 1988, vol. 11).

56. Dans une lettre du 11 mai 1790 adressée au directeur de la manufacture, le comte d'Angiviller se réjouit « *que la commission du M. Piccaluga sera un objet qui excédera 10 000 livres [...]. Ce sont il est vrai quelques ressources pour les mois prochains mais quand je considère l'arriéré de la Manufacture, je ne puis me défendre de beaucoup d'inquiétude sur l'avenir [...]* » ; voir archives de la Manufacture nationale de Sèvres, H5, liasse 1 ; cote mentionnée dans David Peters, *op. cit.* note 25, vol. 4, p. 917.

57. « *Di fare buone incette in gioje e specialmente in diamanti di mediocre e piccolo peso. Le attuali vicende dei Sig[no]ri Francesi presentano simili incontri in diverse città della N[ost]ra Italia il che se si effettuasse ancora costi ne profiterei volentieri* ».

58. Michel Beurdeley, *La France à l'encan, 1789-1799. Exode des objets d'arts sous la Révolution*, Fribourg, Office du livre, 1981, 232 p., p. 178 ; voir également Jacques Charles (dir.), *De Versailles à Paris. Le destin des collections royales*, Paris, Centre culturel du Panthéon, 1989, 288 p.